

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

90

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux
Le vingt sept du mois de janvier à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt et un janvier deux mille vingt deux, s'est réuni salle le Trait d'Union - 95 routes des Rebattes à Epagny-Metz-Tessy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

4 FÉVR. 2022

Déposée en
Préfecture le

2 FÉVR. 2022

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Pierre GEAY, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MONMONT, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Noëlle DELORME à Gilles ARDIN, Isabelle DIJEAU à Christiane LAYDEVANT, David DUBOSSON à Fabienne DULIEGE, Chantale FARMER à Nora SEGAUD-LABIDI, Gilles FRANÇOIS à Roland DAVIET, Laure ODORICO à Christian ANSELME, Raymond PELLICIER à Pierre BRUYERE, Christian PETIT à Etienne ANDRÉYS, Guillaume TATU à Pierre-Louis MASSEIN

Etaient excusé(e)s

Jacques ARCHINARD, Michel BEAL, Patricia MERMOZ, Christian ROPHILLE, Gilles VIVIAN

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20220127-8191-DE-1-1
en date du 02/02/22 ; REFERENCE ACTE : DEL-2022-5

OBJET

ABROGATION DES DÉLIBÉRATIONS INSCRITES AU POINT N°8 DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2021 ET RELATIVES AU PROJET DE RÉALISATION D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE INTÉGRAL

Frédérique LARDET, rapporteur

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5216-5,2° portant compétences des communautés d'agglomération en matière de mobilité ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L. 243-1 et L. 243-2 relatifs à l'abrogation des actes réglementaires ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0066 en date du 21 décembre 2018 approuvant les statuts de la communauté d'agglomération du Grand Annecy ;

Vu les délibérations n° DEL-2021-306, DEL-2021-307, DEL-2021-308, DEL-2021-309, DEL-2021-310 et DEL-2021-311 adoptées lors de la séance du Conseil du 18 novembre 2021 ;

Considérant le recours gracieux introduit par Monsieur Jean-François Gimbert auprès de la Présidente du Grand Annecy le 23 novembre 2021 visant au retrait des délibérations prises lors du Conseil communautaire du 18 novembre 2021 ;

Considérant le défaut de prise en compte du pouvoir établi par Monsieur Jean-François Gimbert, Maire de Charvonnex, au profit de Monsieur Henri Chaumontet, Maire de Groisy ;

Considérant le faible écart de voix constaté lors du vote du point n° 8 de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 18 novembre 2021 relatif au choix du scénario pour la réalisation d'un transport en commun en site propre ;

Considérant l'impératif d'assurer la sécurité juridique de l'opération de transport en commun en site propre ;

LE CONSEIL DECIDE :

- d'abroger l'ensemble des délibérations relatives au point n° 8 de l'ordre du jour du Conseil communautaire en date du 18 novembre 2021 « *portant projet de réalisation d'un transport en commun en site propre – présentation du projet et choix du scénario* », à savoir les délibérations n° DEL-2021-306, DEL-2021-307, DEL-2021-308, DEL-2021-309, DEL-2021-310 et DEL-2021-311 ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Voix POUR : 85

Voix CONTRE : 2 (Corinne BOULAND, Michel MUGNIER-POLLET)

ABSTENTION(S) : 1 (Tony PESSEY)

NON-VOTANT(S) : 2 (Marie-Luce PERDRIX, Jean-Luc RIGAUT)

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.